

gardes françoises à Paris , ou à l'imprimerie ducale des Deux-Ponts en Allemagne.

---

Mrs. les officiers municipaux aiant voulu prendre connoissance par eux-mêmes des bateaux qu'on soutient ne pouvoir être submergés , Mr. de Bernieres vient de renouveler en présence de ces magistrats & d'une quantité d'autres personnes , au port des Invalides , les expériences qu'il avoit faites le 25 Juin au moulin de Javelle , & il a démontré que le batelet qu'il a rendu insubmersible , ne peut en aucun cas ni se renverser ni couler à fond , & qu'il conduira tous les passagers qu'il contient au port de sa destination , sans aucun risque.

On a mis en comparaison ce batelet avec un autre batelet ordinaire de Saint-Cloud d'égale grandeur , tous deux aiant été construits il y a dix ans , & leur forme extérieure paroissant exactement la même. Cependant on a vû que huit hommes seulement étant sur le second batelet qu'ils faisoient balancer & pencher d'un côté , l'ont bientôt rempli d'eau & fait couler à fond ; enforte que ces hommes ont été obligés de regagner la rive à la nage , tableau de ce qu'on peut redouter dans un batelet ordinaire , soit par l'imprudence de ceux qui sont dedans , soit par la force des vagues & du vent , par un choc violent & inattendu , soit par toute espece de furcharge.